



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trentième session

22-26 mars 2021

**Informations actualisées sur la nouvelle Stratégie relative à la mobilisation
du secteur privé**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Elizabeth A. Bechdol
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06570 51800
Courriel: DDG-Bechdol@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- On trouvera dans le présent document des informations actualisées sur la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé depuis que le Conseil l'a approuvée à sa cent soixante-cinquième session, en décembre 2020.
- Le présent rapport met l'accent sur les mesures immédiates prises depuis l'adoption de la Stratégie, et met en évidence à la fois les réalisations immédiates et les mesures qu'il est prévu de prendre pour la mise en œuvre de la Stratégie de façon à donner suite aux principales recommandations formulées par les Membres.
- La FAO a également entrepris une analyse des initiatives actuelles de mobilisation du secteur privé et le résultat de cette analyse est présenté ici. Il en ressort que l'Organisation doit conclure un ensemble plus sélectif de partenariats actifs, stratégiques et porteurs de transformations, qui soient équilibrés quant à la couverture géographique, aux types d'entités du secteur privé mobilisées et aux thèmes de la mobilisation.
- Depuis l'approbation de la Stratégie à la dernière session du Conseil, la FAO a redoublé d'efforts en vue de créer un environnement favorable à la mise en œuvre de la Stratégie: la mise en place du portail Connect, la mise à jour des mécanismes et des règles de vérification préalable (devoir de diligence) et la formation et le développement des capacités du personnel seront les principales initiatives tout au long de 2021.

SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note des informations actualisées sur la nouvelle Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie depuis son approbation à la cent soixante-cinquième session du Conseil, en décembre 2020, et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée du document sur la Stratégie à sa prochaine session.**

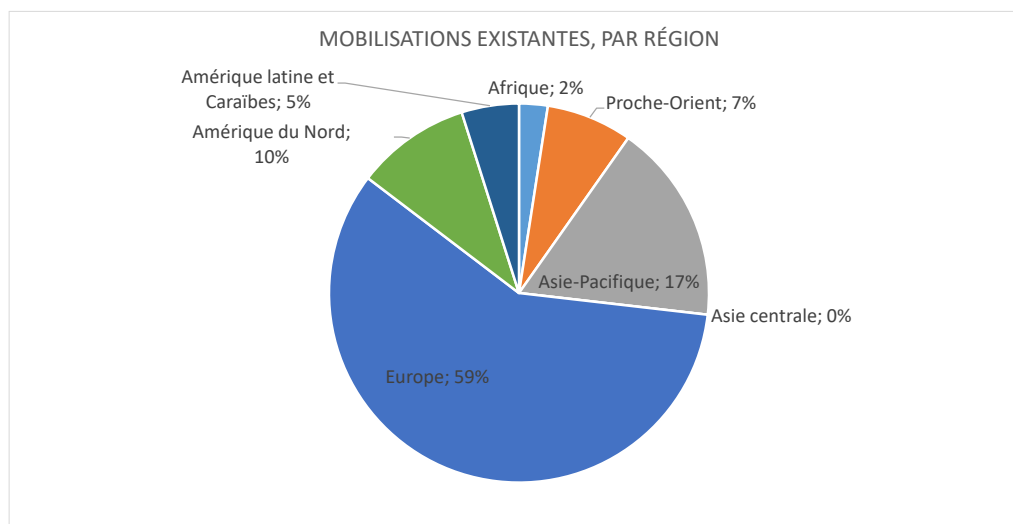
I. Contexte

1. À la cent soixante-cinquième session du Conseil, en décembre 2020, les Membres de la FAO ont approuvé la nouvelle *Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025* (ci-après «la Stratégie»). La Stratégie exprime la nouvelle vision de la FAO, tournée vers l'avenir, visant à renforcer la mobilisation stratégique du secteur privé en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et constitue un pas important dans cette direction.
2. À sa cent soixante-cinquième session¹, le Conseil a approuvé une série de recommandations importantes et judicieuses de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session)². Il a en outre approuvé la Stratégie, étant entendu que le contenu de la note d'information 2³ y serait intégré, et a demandé à la FAO de la mettre en œuvre dès que possible.
3. Après la session du Conseil, la Direction a adapté la Stratégie en se fondant sur la note d'information 2 et, sur la base de la décision du Conseil, l'a présentée aux Membres dans les six langues officielles sur le Portail des Membres de la FAO⁴.
4. Le présent rapport met l'accent sur les mesures immédiates prises depuis l'adoption de la Stratégie à la cent soixante-cinquième session du Conseil, et met en évidence à la fois les réalisations immédiates et les mesures qu'il est prévu de prendre pour la mise en œuvre de la Stratégie de façon à donner suite aux principales recommandations formulées par les Membres. On y insiste sur les mesures préliminaires prises alors que la FAO avance méthodiquement dans la mise en œuvre de la Stratégie.

II. Analyse des lacunes dans les initiatives actuelles de mobilisation du secteur privé

5. La FAO a entrepris une analyse des initiatives actuelles de mobilisation du secteur privé. Elle collabore actuellement avec 41 entités du secteur privé avec lesquelles elle a signé un protocole d'accord (dans 78 pour cent des cas), un échange de lettres (17 pour cent) ou une déclaration d'intention (5 pour cent).

Graphique 1

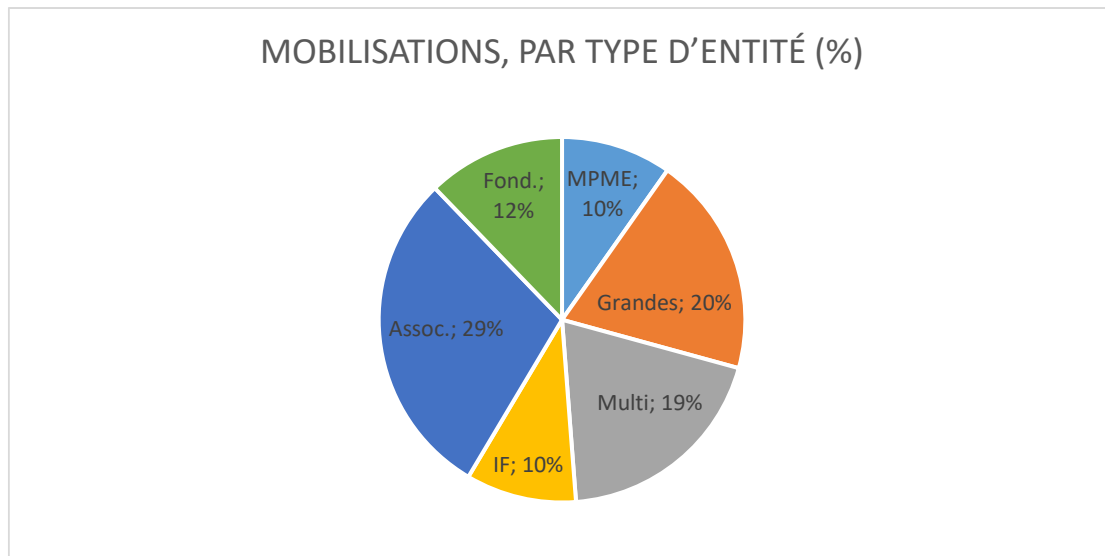


¹ CL 165/REP.

² CL 165/9.

³ CL 165/4 Note d'information 2.

⁴ Post-CL 165/4 Rev.2.

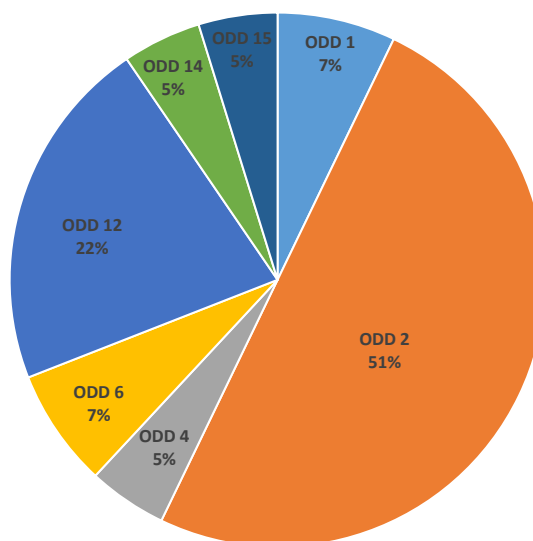
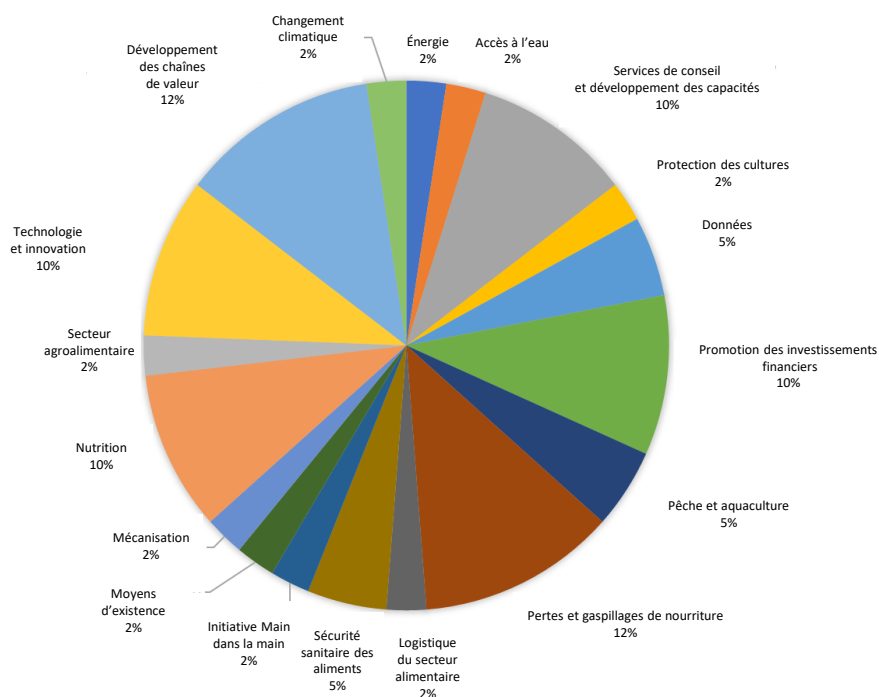
Graphique 2

Associations (assoc.), fondations (fond.), micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), grandes entreprises (grandes), multinationales (multi) et institutions financières (IF)

6. On constate un déséquilibre géographique dans la mobilisation du secteur privé (graphique 1). Les entités du secteur privé établies en Europe représentent une majorité importante des mobilisations (59 pour cent), tandis que celles établies en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Asie centrale, dans la région Amérique latine et Caraïbes et en Amérique du Nord représentent ensemble les 41 pour cent restants. Les associations, les multinationales et les grandes entreprises représentent une grande majorité des mobilisations du secteur privé, tandis que les MPME n'en représentent pour l'instant que 10 pour cent (graphique 2).

7. Toutes les mobilisations d'entités du secteur privé **contribuent à au moins un ODD** (graphique 3). La majorité contribue essentiellement à l'ODD 2 (Faim zéro) et une proportion importante contribue à l'ODD 12 (consommation et production responsables). Un nombre moins important de mobilisations contribuent à la réduction de la pauvreté rurale (ODD 1; 7 pour cent) et à la fourniture d'une eau propre et de l'assainissement (ODD 6; 7 pour cent).

8. **Les secteurs sur lesquels portent les mobilisations sont très variés** (graphique 4). Les mobilisations les plus fréquentes portent sur le développement des chaînes de valeur et les pertes et gaspillages de nourriture; on constate des proportions similaires concernant le développement des capacités et les services de conseil, ainsi que la nutrition et la technologie agricole, la numérisation et l'innovation sous toutes ses formes, ainsi que les services financiers. En ce qui concerne les nouveaux domaines de mobilisation, 10 pour cent ont trait à la technologie et à l'innovation, 10 pour cent aux services financiers, 5 pour cent aux données et 2 pour cent à l'Initiative Main dans la main.

Graphique 3**MOBILISATIONS EXISTANTES DU SECTEUR PRIVÉ – CONTRIBUTION AUX ODD****Graphique 4****Mobilisations existantes du secteur privé – part des différents secteurs**

9. L'analyse montre clairement que la **FAO doit conclure un ensemble sélectif de partenariats actifs, stratégiques et porteurs de transformations, qui soient équilibrés quant à la couverture géographique, aux types d'entités du secteur privé mobilisées et aux thèmes de la mobilisation**. Il faut également mettre davantage l'accent sur les mobilisations du secteur privé dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays qui participent à l'Initiative Main dans la main, et sur le fait que les partenariats doivent contribuer clairement aux domaines prioritaires du

mandat et du Cadre stratégique de la FAO, conformément aux ODD, notamment les ODD 1, 2 et 10. Tout cela est conforme à l'esprit de la Stratégie, ainsi qu'à la demande exprimée par les Membres à la session du Conseil. Il convient de mesurer les progrès au moyen des indicateurs de performance clés définis à cette fin.

III. État d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie

A. *Système et processus*

10. **Portail Connect:** ce portail doit offrir un guichet unique et un système de gestion de la relation «clientèle» (CRM) pour la mobilisation du secteur privé. La phase de conception est bien avancée. La phase 1 comprend la mise en place d'une interface web publique, comprenant des informations sur la raison d'être des partenariats entre la FAO et le secteur privé, les résultats obtenus, les réussites et les moyens de participer, ainsi qu'une base de données contenant des informations de haut niveau sur les partenaires du secteur privé de la FAO dans laquelle il sera possible de faire des recherches. Une carte du monde mettra également en évidence les endroits où des partenariats sont en cours. Le portail sera présenté aux Membres et au personnel de la FAO, ainsi qu'aux partenaires privés potentiels, au cours du premier trimestre 2021; il s'agira d'un prototype de la version de phase 1, qui permettra de recueillir les commentaires des utilisateurs.

11. Les Membres et le personnel de la FAO auront accès à une deuxième couche du portail (protégée par mot de passe) où ils pourront consulter la base de données des accords de partenariat et autres accords juridiques en vigueur, comme l'avaient demandé les Membres.

12. Après le recueil des commentaires grâce au lancement du prototype, on apportera des améliorations et on lancera la phase 2 pour mettre en place un CRM complet en arrière-plan, afin de garantir des mises à jour régulières et une transparence totale pour les Membres. Au cours de la phase 2, il est également prévu de dialoguer en profondeur avec les acteurs privés afin de connaître leur avis sur la manière de rendre le portail Connect attrayant pour encourager la conclusion d'un large éventail de partenariats plus stratégiques et plus diversifiés. Il est en outre prévu de former le personnel de la FAO sur l'accès au portail et son utilisation. L'utilisation et l'efficacité de la plateforme Connect seront suivies de près, au moyen d'indicateurs de performance clés.

13. S'agissant de l'**analyse coûts-avantages** demandée par les Membres, le processus est lancé et la définition du cadre de l'analyse est en cours. Cette analyse devrait commencer au deuxième trimestre 2021. Ses résultats seront présentés dans le rapport d'avancement annuel concernant la Stratégie.

B. *Mise en place institutionnelle, développement des capacités et formation*

14. **Groupe consultatif informel du secteur privé (GCSP):** le GCSP servira de forum pour renforcer la collaboration entre la FAO et le secteur privé et la mobilisation de celui-ci. Comme le recommandent vivement les Membres, la FAO veillera tout particulièrement à la présence dans ce groupe d'un large éventail équilibré et géographiquement diversifié d'acteurs du secteur privé, en mettant l'accent sur les micro-, petites et moyennes entreprises. Pour la composition du groupe, la FAO veillera aux aspects suivants: diversité (sur le plan géographique et s'agissant des catégories de partenaires et de la structure ou taille des entreprises), pertinence, impact, innovation, disponibilité et engagement à l'égard du mandat de la FAO, et équilibre entre les partenaires déjà connus de la FAO et les nouveaux partenaires potentiels.

15. Guidée par ces principes, la FAO poursuit l'élaboration du mandat du GCSP, en tenant compte des recommandations des Membres. La sélection des représentants du secteur privé se fera en consultation avec les bureaux décentralisés de la FAO, ainsi qu'avec les unités techniques et les axes au Siège.

16. La FAO demande aux présidents des groupes régionaux de nommer un Membre comme observateur de chaque région au sein du GCSP.

17. **Développement des capacités internes:** pour renforcer la mobilisation du secteur privé, il est essentiel de développer les capacités du personnel, notamment dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, pour faire en sorte que les partenariats soient entretenus et contribuent au travail de la FAO. Parallèlement au lancement de la Stratégie, la FAO organise des séances d'information à l'intention de son personnel, afin que les agents soient sensibilisés à la Stratégie et la comprennent tous de la même manière.

18. Une formation plus complète est en cours d'élaboration. Elle permettra au personnel concerné de la FAO de mieux comprendre les contributions du secteur privé aux ODD et comment envisager des mobilisations plus stratégiques. Le programme virtuel de développement des capacités sur les procédures actualisées de vérification préalable et d'évaluation des risques, ciblant les bureaux décentralisés et les unités techniques du Siège, devrait être déployé progressivement dans le courant du second semestre 2021, avec la Division chargée de l'appui aux projets.

19. En outre, la FAO met actuellement en place un groupe de travail interdépartemental sur le secteur privé qui servira de mécanisme d'apprentissage entre pairs sur la mobilisation du secteur privé dans les différentes unités et les différents axes, ainsi que dans les bureaux décentralisés.

C. *Politiques et directives opérationnelles*

20. **Guide du personnel:** un élément essentiel de la Stratégie est la mise en place de directives internes claires et concises à l'intention du personnel de la FAO, fournissant des orientations pratiques sur les aspects opérationnels de la gestion des partenariats, dont la facilitation, l'évaluation et la gestion des risques et les vérifications préalables, ainsi que les procédures d'établissement de rapports. La FAO réorganise et met à jour les directives internes existantes en parallèle avec le développement du portail Connect et la mise à jour des procédures de vérification préalable et d'évaluation des risques de manière participative, en recueillant les commentaires des utilisateurs, notamment des bureaux décentralisés. Ce travail devrait être achevé d'ici à la fin de 2021.

21. **Vérifications préalables et évaluation des risques:** c'est la Division chargée de l'appui aux projets qui assume officiellement la responsabilité des vérifications préalables pour la mobilisation du secteur privé. Le travail nécessaire à la mise en place de procédures actualisées de vérification préalable et de gestion des risques, conformes à la nouvelle Stratégie, en vue d'éviter les conflits d'intérêts potentiels, a commencé en janvier 2021. Le calendrier prévoit une analyse et des consultations internes de mi-février à mars 2021. Les principes directeurs et le processus de haut niveau du nouveau mécanisme de vérification préalable seront présentés lors d'une réunion officielle en vue de recueillir les premières réactions de tous les Membres. La version définitive des mécanismes et règles de vérification préalable sera présentée en annexe de la Stratégie actualisée à la prochaine session du Comité du Programme.

D. *Communication et sensibilisation*

22. La FAO adopte une approche davantage proactive dans la recherche, l'entretien et le développement de nouvelles mobilisations du secteur privé, ce qui suppose de prendre des initiatives stratégiques de sensibilisation des partenaires privés potentiels en fonction des priorités de la FAO définies dans le nouveau Cadre stratégique. Dans un premier temps, la FAO a remanié sa page web consacrée au secteur privé de façon à tenir compte de la Stratégie et de ses objectifs. On y trouve une version imprimable de la nouvelle Stratégie⁵, la liste des entités du secteur privé avec lesquelles la FAO collabore officiellement et plusieurs études de cas.

23. Les membres de la haute direction intensifieront la sensibilisation en étant actifs dans les médias et en faisant la promotion des accords conclus conformément à l'orientation de la Stratégie. En outre, on élabore un plan d'action de sensibilisation pour promouvoir la Stratégie et les outils y afférents auprès des entités du secteur privé.

⁵ <http://www.fao.org/partnerships/private-sector/fr/>.

IV. Prochaines étapes

24. La Stratégie est en bonne voie de mise en œuvre depuis son approbation à la cent soixante-cinquième session du Conseil et la FAO a accéléré ses efforts visant à créer un environnement propice à l'adoption par son personnel de nouvelles méthodes de mobilisation du secteur privé. La poursuite du développement du portail Connect sera une priorité absolue tout au long de l'année 2021.

25. Comme le nouveau Cadre stratégique (2022-2031) est présenté simultanément à la cent trentième session du Comité du Programme et à la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, la FAO veillera à l'alignement complet de la Stratégie sur la version finale.

26. La Direction présentera la Stratégie ajustée avec deux annexes (version actualisée des procédures de vérification préalable et du cadre pour l'évaluation et la gestion des risques et mandat du GCSP) à la cent trente et unième session du Comité du Programme.

27. Continuant de respecter le principe de transparence, la Direction prévoit d'informer périodiquement les Membres lors de réunions d'information officielles sur les grandes étapes de la mise en œuvre de la Stratégie, telles que le lancement du portail Connect. En plus de ces dialogues officiels, un rapport annuel complet sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie (y compris les résultats de l'analyse coûts-avantages) sera présenté à la cent trente-deuxième session du Comité du programme en 2022.